



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Difficultés liées au financement par l'État des mandataires judiciaires

Question écrite n° 15098

### Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de financement rencontrées par les mandataires judiciaires. Le financement de ces professionnels, qui assurent les actions de protection des majeurs, sont assurés à plus de 50 % par l'État. Or leurs représentants dans les Hauts-de-France indiquent que l'administration leur a fait savoir que le financement des derniers mois de l'année 2018 ne pourrait être versé qu'en 2019, sans davantage de précision sur le calendrier. Cette annonce intervient dans un contexte où le premier trimestre 2018 n'aurait été réglé qu'en avril et que certains professionnels n'auraient reçu aucun règlement de l'État depuis juin 2018. La situation devient donc particulièrement problématique et menace les conditions d'exercice des mandataires judiciaires, qui assurent pourtant une mission de service public. Elle l'interroge donc sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre aux préoccupations de la profession.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Barbara Pompili](#)

**Circonscription :** Somme (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15098

**Rubrique :** Professions judiciaires et juridiques

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 décembre 2018](#), page 11330

**Question retirée le :** 1er septembre 2020 (Fin de mandat)